



Bureau du président-directeur général

PAR COURRIEL

Montréal, le 11 mai 2005

À TOUTS LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX,
LES PRÉSIDENTS ET LES GESTIONNAIRES DES
TECHNOLOGIES DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Objet : Position de la Société GRICS par rapport au logiciel libre.

Mesdames,
Messieurs,

Dans une lettre adressée aux directeurs généraux, ainsi qu'aux présidents des commissions scolaires, monsieur Louis Desjardins dénonce, entre autres, le fait que la Société GRICS ait choisi de maintenir ses orientations actuelles pour le développement de ses produits et de sa prestation de services, même si elle a décidé de s'impliquer dans le monde du logiciel libre. Il soulève diverses questions, et il en vient même à remettre en question le modèle de fonctionnement et de financement de la Société GRICS.

Nous voulons, par la présente, montrer que les orientations retenues sont les meilleures pour les commissions scolaires, et ainsi répondre aux questions qui ont été soulevées.

LE MAINTIEN DES ORIENTATIONS ET ... L'IMPLICATION DANS LE LOGICIEL LIBRE

Dans son document du mois d'octobre 2004, la Société GRICS annonce qu'elle « *maintiendra ses orientations actuelles, relativement au développement de ses produits et à sa prestation de services, notamment le support des technologies* ».

Cette décision signifie, tout simplement, que la Société GRICS continuera de développer les systèmes de gestion de façon intégrée avec les applications en place, et ce, en conservant et en supportant la technologie et les environnements qui sont actuellement utilisés pour la gestion administrative des 72 commissions scolaires du Québec. Cela permet d'assurer la continuité et de protéger l'investissement qui a été fait, par les commissions scolaires et par la Société GRICS, au cours des cinq à dix dernières années.

En revanche, un changement d'orientations entraînerait des coûts supplémentaires très importants dans tout le réseau : formation, migration, transformation d'applications, avec tout ce que ces grandes manœuvres impliqueraient de risques et d'instabilité. Nous ne pensons pas que ce soit là le vœu et l'intérêt des commissions scolaires.

Par ailleurs, le maintien des orientations implique aussi que la Société GRICS continuera d'utiliser une interface Web pour tous ses produits qui rejoignent une large clientèle (enseignants, élèves, parents, etc.). Il importe de préciser que toutes les applications développées avec une interface Web sont fonctionnelles à 100% dans trois environnements, soit les suivants : *Macintosh*, *Linux* et *Windows*. Cette souplesse laisse aux commissions scolaires la possibilité de faire des choix, en fonction de leurs orientations, et ce, sans aucune limite technologique.

Enfin, la Société GRICS offre désormais un ensemble de services (support, formation et consultation) sur Linux et sur les logiciels libres. Ces services peuvent aider les commissions scolaires, qui le désirent, à implanter des logiciels libres sur la grande majorité de leurs ordinateurs, soit ceux qui se trouvent dans les classes et dans les laboratoires.

LA DÉSUÉTUDE DU PARC INFORMATIQUE DES ÉCOLES

La Société GRICS est bien consciente de l'état du parc informatique dans les écoles québécoises. Cependant, il importe de rappeler que le parc informatique des écoles a souffert de l'abandon de la mesure qui a assuré, pendant cinq ans, le financement à frais partagés (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) – commissions scolaires) de l'achat d'ordinateurs pour les écoles. Il est bien évident que cette baisse dans le financement a beaucoup nui au renouvellement du parc d'ordinateurs des écoles.

Il est aussi connu que les gestionnaires des technologies des commissions scolaires, tout comme ceux de la Société GRICS, amortissent les licences acquises en les utilisant pendant de nombreuses années, et qu'ils évitent, ainsi, de faire systématiquement des mises à jour qui pourraient s'avérer être coûteuses.

LA VALEUR DU SYSTÈME LINUX

La Société GRICS est bien consciente que les écoles peuvent bénéficier d'une solution basée sur des logiciels libres. Si la Société GRICS a décidé d'offrir des services sur les logiciels libres, en particulier sur le système Linux, c'est qu'elle croit en sa valeur.

Nous estimons que plus de 80 % des ordinateurs des commissions scolaires sont destinés à la pédagogie. Ces appareils se retrouvent dans les classes et les laboratoires. Il est donc bien évident que c'est là où se trouvent le plus grand nombre de licences à payer, et où le potentiel d'économies est le plus significatif. C'est

pourquoi, la Société GRICS a mené des expériences-pilotes d'utilisation de logiciels libres, dans des écoles des Commissions scolaires de Montréal et Marie-Victorin. La Société GRICS y a développé une solide expertise, et elle est prête à offrir ses services à toute commission scolaire qui veut en profiter.

Par ailleurs, la valeur reconnue du système Linux n'enlève rien à celle du produit Windows. Il faut tout de même reconnaître que 90 % des ordinateurs utilisent une version de Windows comme système d'exploitation, et qu'un très grand nombre de logiciels libres fonctionnent sous ...Windows.

LA SOCIÉTÉ GRICS ET L'ESSENTIEL

Nous croyons que la Société GRICS se trouve au cœur du plus bel exemple de mise en commun des besoins et de partage de solutions communes à toutes les commissions scolaires. Il n'y a pas un seul projet important de la Société GRICS qui ne soit mené sans la participation, voire le partenariat, de plusieurs commissions scolaires. La Société GRICS est le modèle qui a été mis en place, par les commissions scolaires, pour répondre à leurs besoins collectifs en technologies. Ce modèle a fait ses preuves, il est envié par les autres réseaux, et il procure des bénéfices importants aux commissions scolaires. Il faut se rappeler qu'une étude réalisée en 2003, par la firme « PROLOGY Groupe Conseil », a conclu que les commissions scolaires du Québec paient entre deux et cinq fois moins cher que des organisations comparables, pour des produits et des services équivalents. Ces économies sont le résultat direct de l'approche collective qui a été mise en place par les commissions scolaires autour de la Société GRICS. Dans les faits, on peut presque dire que le réseau des commissions scolaires a adopté les valeurs du « libre » et, surtout, le partage d'expertise, et ce, avant même que le phénomène du logiciel libre ne devienne important.

Pour les commissions scolaires et leurs écoles, l'objectif essentiel à atteindre n'est pas la « liberté totale », mais plutôt de disposer des meilleurs produits et services au meilleur coût, pour le plus grand bénéfice des élèves.

Par ailleurs, le fait qu'un logiciel soit libre peut enlever une contrainte d'accessibilité, mais c'est bien loin de garantir le succès dans l'utilisation de la technologie à l'école. Pour réussir dans ce domaine, plusieurs autres facteurs de succès doivent aussi être réunis : la fonctionnalité et la fiabilité du logiciel, la formation et l'accompagnement des utilisateurs, le support adéquat face aux problèmes, etc. En s'impliquant dans le logiciel libre, la Société GRICS a décidé d'offrir ce type de services.

LE MODÈLE DE FONCTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ GRICS

Les gestionnaires qui ont créé la Société GRICS ont eu à décider quel genre d'organisation collective ils voulaient, et comment elle allait se financer. Le modèle qui a été retenu constitue un mélange de principes de fonctionnement coopératifs avec une *règle d'utilisateur – payeur*.

La Société GRICS est donc une entreprise privée sans but lucratif, qui appartient à ses membres, les 72 commissions scolaires du Québec. Elle ne reçoit aucune subvention, et elle doit donc s'autofinancer à 100 %. Elle tire ses revenus de la vente de ses produits et services. Ses membres sont toujours libres d'adhérer à chacun des produits et des services qu'elle offre. La Société GRICS doit donc faire des choix judicieux et s'assurer de livrer des solutions compétitives, sinon, ses propres membres pourraient se tourner vers d'autres solutions. Il est normal que toutes les commissions scolaires ne fassent pas le même choix de logiciel au même moment. Chaque commission scolaire évolue en fonction de ses priorités, de ses contraintes et de ses objectifs. Par exemple, il y a actuellement 59 commissions scolaires qui ont acquis un logiciel de gestion des bibliothèques de la Société GRICS. Ces 59 commissions scolaires sont libres de l'implanter dans chacune de leurs écoles : c'est leur choix. Par contre, les autres commissions scolaires n'ont pas à payer pour ce produit, ce qui leur apparaît juste et raisonnable.

Le modèle actuel de la Société GRICS permet d'assurer, à la fois, le financement de la réalisation des produits et de celui des services qui y sont associés. Qu'arriverait-il si la Société GRICS modifiait son modèle pour ne facturer que ses services ? Elle devrait trouver des sources de revenus alternatives, pour financer le coût de développement, d'entretien et d'amélioration de ses produits. Dans le monde du logiciel libre, ce financement provient de subventions, de fonds versés par des fondations ou des contributions de la communauté. Mais, qui fournirait les subventions qui seraient requises (comme dans le projet Mille), quelles fondations viendraient supporter le développement de logiciels libres en éducation, quelles communautés viendraient contribuer aux développements spécifiques attendus par les commissions scolaires du Québec ? Et, comment pourrait-on garantir la pérennité des produits et des services ?

Sans des réponses précises et concrètes à ces questions, on ne peut absolument pas juger des avantages supplémentaires que les commissions scolaires pourraient éventuellement tirer d'un tel changement.

Par contre, on peut affirmer, sans risque d'erreurs, que la très grande majorité des commissions scolaires du Québec n'ont pas les ressources pour contribuer à des développements en logiciels libres. Et, il est loin d'être acquis qu'une Société GRICS ou toute autre entreprise, qui s'appuierait sur des subventions, gagnerait en efficacité,

pourrait garantir la pérennité et livrerait plus de valeur à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

CONCLUSION

En adoptant ses orientations relatives aux logiciels libres, la Société GRICS a voulu offrir une option de plus à ses membres, tout en demeurant à l'écoute de leurs besoins, et en se laissant la latitude requise pour faire évoluer son implication.

De nouveaux services sont offerts aux commissions scolaires pour les aider à tirer profit du logiciel libre, dans les secteurs où le nombre d'ordinateurs est le plus grand. En même temps, la Société GRICS assure la continuité, et elle protège les investissements qui ont été faits au cours des cinq à dix dernières années.

Il importe de se rappeler que la mission principale de la Société GRICS est de mettre à profit son expertise et son *leadership*, pour répondre aux besoins particuliers et collectifs de ses membres et de ses clients.

La technologie constitue un moyen de répondre à ces besoins. Le choix d'une technologie ne doit jamais être une fin en soi; il doit plutôt être fait dans le but d'offrir les meilleurs produits et services au meilleur coût, en tenant compte des objectifs et des contraintes du réseau des commissions scolaires.

C'est dans cet esprit que les orientations relatives aux logiciels libres ont été adoptées par le conseil d'administration de la Société GRICS.

Et, c'est l'engagement de la Société GRICS pour le présent et pour le futur.

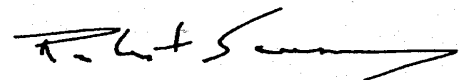
Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'accepter, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président-directeur général,



Bernard Létourneau

Le président du conseil,



Robert Saumur